

# ELECTIONS HLM

## 2026

Une force pour  
mieux vivre

la **CSF**  
Confédération Syndicale des Familles

Haute-Savoie

## NOS LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

### Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

### Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

### Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

### Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois


Rue de l'Annexion  
Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils....

**PRENEZ RDV EN LIGNE**  
sur notre site internet

[www.lacsf74.org](http://www.lacsf74.org)

Permanence téléphonique :

 06.30.29.74.26

 CSF74

[udcsf74@la-csf.org](mailto:udcsf74@la-csf.org)



IMPORTANT

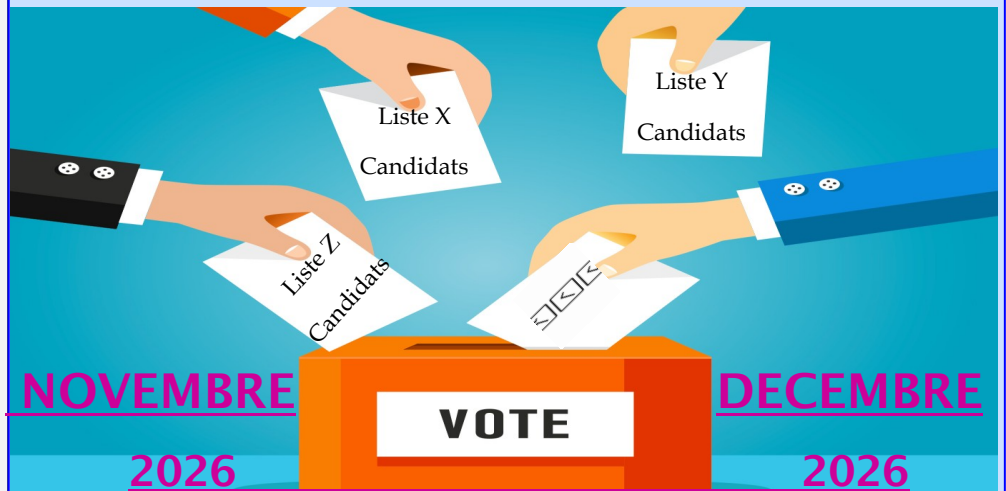
## LOCATAIRES



IMPORTANT

## TOUS CONCERNES

### RENOUVELLEMENT DES SIÈGES DE VOS REPRÉSENTANTS



## QUI SOMMES-NOUS ?



La Confédération Syndicale des Familles,  
est une Association de Défense des Locataires,  
mais aussi des Consommateurs et des Usagers de la Santé,  
présente au niveau National, Régional, Départemental  
et Local.

## NOTRE UD CSF 74

Le siège de notre Confédération Syndicale des Familles de Haute-Savoie, se situe à Anancy-Meythet, dans des locaux de l'UDAF74.

À notre UDCSF.74, 2 sections locales sont rattachées :

- Anancy & Environs
- Cluses & Environs



# A QUOI CELA SERT DE VOTER ?



L'**ELECTION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES**, dans les Conseils d'Administrations des Bailleurs sociaux, a été instauré en **MAI 1978**.

Cette **ELECTION** permet aux Locataires, d'**ELIRE DES REPRESENTANTS** qui siègent aux Conseils d'Administrations (C.A), de l'Organisme HLM et participent aux Instances de Commissions de Concertations Locatives (CCL). C'est un espace d'échange avec le Bailleur sur la gestion de l'Habitat et de la Vie collective.

Ces Représentants sont le relais, les porte-paroles des Locataires, auprès du Bailleur.

- ⇒ Ils peuvent les questionner sur les charges,
- ⇒ Proposer des améliorations,
- ⇒ Faire remonter les dysfonctionnements
- ⇒ Participer aux décisions importantes pour la vie de l'immeuble.

## EN CONCLUSION

1. **VOTEZ** pour vos Représentants de Locataires, afin de peser sur les décisions
2. **TRANSMETTEZ LEURS**, ensuite vos problèmes et questions sur la gestion locative
3. **APPUYEZ-VOUS** sur notre Association de Locataires, la **CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE HAUTE-SAVOIE (CSF74)**.



« S'agacer entre locataires et sans rien faire, et ne pas voter, est totalement improductif »

**POUR CES ELECTIONS 2026, NOUS COMPTONS SUR VOUS,**



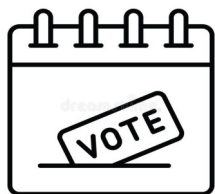
**ALORS ! VOTEZ POUR LA LISTE CSF 74**



**IMPORTANT**

## DATES DES ELECTIONS

**IMPORTANT**



	<b>DATE DEBUT DES VOTES électroniques ou par correspondances</b>	<b>DATE LIMITE DES VOTES Courriers ou électroniques par Bailleur</b>	<b>DATES DE DEPOUILLEMENTS par Bailleur</b>
<b>HALPADES</b>	04/11/2026	18/11/2026 à 23H59	19/11/2026 à 14H00
<b>SAMB</b>	10/11/2026	24/11/2026 à 12H00	24/11/2026 à 14H00
<b>HSH</b>	18/11/2026	11/12/2026 à 13H00	11/12/2026 à 14H00



# COMMENT SE DÉROULE LE SCRUTIN ?



## I. Information des locataires

Votre Bailleur vous informe, 10 semaines avant la date des Elections HLM 2026, de la tenue des Elections de Représentant des Locataires auprès de son Conseil d'Administration et vous enverra le matériel de vote ultérieurement.

## II. Déroulement du scrutin



**MATERIEL DE VOTE + NOTICE EXPLICATIVE  
& LISTE DES CANDIDATS**

**(ainsi que leurs programmes)**

**vous seront adressés par votre Bailleur**

**AU MOINS 3 SEMAINES AVANT LA DATE DE L'ELECTION**



*Dans ce matériel de vote, figurera notre liste CSF74, notre programme et notre Bilan depuis les dernières Elections HLM en 2022.*



**Comment voter ?** Vous avez le choix entre 2 modes de scrutin.

**1er : Vote par Correspondance**

**2ème : Vote Electronique sur Internet**



**Scrutin par Correspondance : CARTE T**

**Bien tenir compte des délais d'acheminements postaux de votre scrutin qui peuvent être de 10 JOURS !**

**Scrutin Electronique sur Internet (sur site du Bailleur)**

**Bien voter dans le créneau imparti**

## III. Dépouillement et Résultats des scrutins



La date du dépouillement vous aura été informée dans le courrier informatif de votre Bailleur. Les Résultats des Votes, seront affichés dans le Hall de votre immeuble les jours suivants.



*Vous pourrez également trouver tous les résultats sous 48H, sur notre site internet : [www.lacsf74-org](http://www.lacsf74-org).*



## **NOS ENGAGEMENTS A VOS CÔTES**



- ◆ **Siéger aux Instances du Bailleur** : C.A (Conseils d'Administrations - CCL (Commissions de Concertations Locatives), CALEOL (Commissions d'attributions des Logements et d'Examens d'occupations des logements sociaux
- ◆ Être le **porte-parole des locataires**
- ◆ **Relayer les préoccupations** des locataires auprès des bailleurs



## **NOS INTERVENTIONS A VOS CÔTES**



- ◆ Aide à la résolution des Litiges Individuels autres que les litiges de voisinage.
- ◆ Aide à la résolution des Litiges Collectifs (Réunions de Locataires, Pétitions...)
- ◆ Formations aux Contrôles de Charges
- ◆ Accompagnement lors du Contrôle des justificatifs chez le Bailleur
- ◆ Mise en place et Accompagnement de Collectifs de Locataires
- ◆ Accompagnement lors du programme de réhabilitations de votre Bailleur
- ◆ Améliorer votre cadre de vie et la qualité de services
- ◆ Accompagnement administratif pour la préparation de votre concertation locative.





# LES COLLECTIFS DE LOCATAIRES



## A quoi sert un Collectif de Locataire ?

- ⇒ À faire respecter vos droits
- ⇒ À ne pas rester seul face à vos problèmes
- ⇒ À agir à partir de vos besoins et attentes
- ⇒ À comprendre et vérifier vos charges locatives (formations et accompagnements assurés également par la CSF74)

## Pour qui ?

Pour tous les Locataires du logement social ou privé

## Comment ?

- ⇒ S'inscrire dans une démarche collective pour défendre les intérêts de tous les locataires de votre résidence
- ⇒ Désigner 3 Locataires référents avec la CSF 74
- ⇒ S'affilier à la CSF74 (Adhésion à 10 € spécial Tarif Collectif de Locataires)
- ⇒ Respecter le cadre juridique avec l'aide de la CSF74

## Ce que prévoit la Loi ?

Que vous habitiez un Logement Social ou Privé, la Loi autorise les Locataires à se regrouper en Collectif (*Article 44 de la Loi du 23 Décembre 1986*)

## L'Affiliation à la CSF74

La CSF74 est une Association Agréée de Défense des Locataires, et est donc en droit de désigner au Bailleur, tout Collectif de Locataires CSF74.

## Notre accompagnement CSF74

- ⇒ Réunions d'informations aux Locataires
- ⇒ Formations aux contrôles de charges et accompagnements auprès du Bailleur
- ⇒ Soutien technique et juridique

***Seul, on va plus vite,  
Ensemble, on va plus loin !***



**LE SAVIEZ-VOUS ?**



**CONSO**

**CONSO**

**NOS AUTRES INTERVENTIONS**

**À VOS COTÉS**

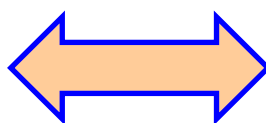
**La CSF74, INTERVIENT EGALEMENT  
DANS LE DOMAINE DE LA CONSOMMATION**

**NOUS VOUS CONSEILLONS ET VOUS ACCOMPAGNONS AUSSI,  
dans vos démarches, vos actions pour le respect de vos Droits.**

**INTERVIENT** auprès des Fournisseurs ou des Prestataires

**REDIGE** tous les courriers nécessaires

**ASSURE LE SUIVI** des dossiers vers un règlement amiable



# Association de défense des Consommateurs et des Locataires



**Vous** écoutez

**Vous** informez

**Vous** défendez

**Et agit à vos côtés !**

[www.lacsf74.org](http://www.lacsf74.org) - [udcsf74@la-csf.org](mailto:udcsf74@la-csf.org) -  csf74

06.30.29.74.26

